

Le 19 février 2016

Objet : Demande d'accès no. 2015-08-20 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant des documents relatifs à la propriété située au 300, rue Ricard, à Sainte-Thérèse.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 4 décembre 2014, 24 pages;
2. Avis de non-conformité du 4 décembre 2014, 2 pages;
3. Avis scientifique du 12 décembre 2014, 4 pages;
4. Rapport d'inspection du 23 février 2015, 7 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M<sup>me</sup> Karine Duchesne, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse [karine.duchesne@mddelcc.gouv.q.c.ca](mailto:karine.duchesne@mddelcc.gouv.q.c.ca) en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (6)

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-12-04    Heure d'arrivée : 9 h 17    Heure de départ : 10 h 55  
Inspecteur : Dominic Bélanger    Accompagné de :

N° intervention : 300929223    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7330-15-01-02141-03    N° du rapport d'inspection : 401205711  
N° demande : 200204360    Type de demande : Projet / programme

But de l'inspection : M-III-9/ Sainte-Thérèse/ Plaza Ste-Thérèse (4258649 Canada inc.). À la suite de la découverte d'un tuyau rejetant les eaux usées du centre commercial directement dans la rivière aux Chiens, effectuer la Directive sur le traitement des manquements.

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Plaza Sainte-Thérèse

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : 55142095

Type de lieu : commerce

**Localisation du lieu inspecté :**

300, rue Sicard à Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
4258649 Canada inc.	propriétaire	1155, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 40 Montréal (Québec) H3B 0C9	Y2111815

**Conditions météo**

Soleil -5°C

**Personnes rencontrées**  SO

**Plainte**  SO

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 33

Nombre de photos annexées au rapport : 33

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Dominic Bélanger avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : **M:\Rég-15\beldo01\7330-15-01-02141-03\2014-12-04**

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection, et aucune n'a été modifiée.

**Grilles d'inspection annexées**  SO

**Autres pièces annexées au rapport**  SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Plaza Ste-Thérèse
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		Plaza Ste-Thérèse
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		registre foncier; État de renseignements du REQ;

**Échantillons**  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Le site visé est un centre commercial avec boutiques et bureaux. Le bureau de la direction régionale des Laurentides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (MDDELCC) se trouve dans cet immeuble. Suite à une randonnée par un employé du MDDELCC à la rivière aux Chiens, qui longe ledit centre commercial, il y a eu découverte d'un tuyau qui rejette des eaux usées directement dans la rivière.

**3 Description de l'inspection**

J'arrive sur place. Je suis seul. Le tuyau qui est dans la pente qui descend à la rivière aux Chiens est en béton, et a un diamètre d'environ 20 à 25 cm (photo no.1). Coordonnées GPS UTM NAD83, zone 18T 0588800, 5054884 précision 6.4m. Il y a un écoulement d'eau usée d'origine domestique qui est observé; du papier de toilette, des excréments, et tampons hygiéniques jonchent la sortie du tuyau (photos nos.2, 3 et 5). Une odeur d'égout sanitaire émane de l'endroit. Les eaux vont directement dans la rivière aux Chiens (photo no.4). Le tuyau se trouve dans la trajectoire d'un bar/billard ainsi que le bureau régionale du MDDELCC (photo no.6).

Je marche tout le long de la rivière, sur la portion qui donne sur le centre commercial. Je dénombre trois autres tuyaux qui sortent du sol, et qui dirige des eaux vers la rivière aux Chiens. Un tuyau en PVC vert qui se trouve à la moitié du centre commercial (photo no.7). Il y a quelques gouttes d'eau qui coule du tuyau, mais aucun déchet à la sortie du tuyau (photo no.8). Aucune odeur d'égout de perçue. L'autre tuyau de PVC vert est en face du supermarché Super C (photo no.9). Là encore aucun écoulement d'eau usée de constatée, mais une très légère odeur d'égout sanitaire est perceptible quand on sent directement dans le tuyau. Et le dernier tuyau de PVC se trouve au nord du stationnement de l'épicerie Super C, près du marché La Moisson (photo no.11). L'eau y coule en continu (photo no.12), mais aucun détritrus ne jonche le sol. Aucune odeur d'égout n'émane du tuyau.

Je décide d'effectuer un traçage à partir des toilettes du bureau du MDDELCC. Je vais aux toilettes pour homme. 9 :48 je met 500 ml d'un traceur de type fluorescéine (vert) dans la toilette (photo no17). Je tire la chasse d'eau pendant 10 secondes. 9 :53, je suis de retour à la sortie du tuyau de béton à la rivière. J'observe le traceur qui est déjà sorti du tuyau et qui est rendu dans la rivière. Je prends plusieurs photos (photos nos19 à 27 incl.).

Je décide d'aller tracer les toilettes publiques du centre commercial, et qui sont situées près des restaurants du centre. À 10 :01, je mets 500 ml d'un traceur de type rodamine (mauve) dans une toilette pour homme (photos nos.28 et 29). Je tire la chasse d'eau trois fois. Je vais ensuite voir à la rivière aux Chiens. Je ne vois aucun traceur mauve sortir à la rivière (photos nos32 et 33). Au tuyau de béton, je vois encore du traceur de type fluorescéine qui va dans l'eau (photos nos.30 et 31)

10 :35 Je vais au bureau du responsable du centre commercial, qui est situé dans ledit centre commercial, mais il n'y a personne sur place. Idem à 14 :22. Idem 15 :45.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

Le soussigné a oublié de reculer l'heure de l'appareil photo au mois de novembre dernier. Il y a donc une heure de plus qui est inscrite sur les photos.

Une recherche administrative au bureau me permet de confirmer que le propriétaire des lieux est la compagnie 4258649 Canada inc.

**5 Conclusion**

Lors de l'inspection, il y a eu un manquement de constater, soit :

Avoir émis ou rejeté, ou avoir permis ou rejeté un contaminant, soit des eaux usées d'origine domestiques dans l'environnement. LQE article 20 alinéa 2, partie 2.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

1	<p><b>Manquement</b> : émission d'un contaminant</p> <p>Référence légale : LQE article 20 alinéa 2, partie 2</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Risque peu élevé d'atteinte (modéré)</p> <p>Explication : rivière en zone urbaine. Des personnes peuvent entrer en contact avec cette eau</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré)</p> <p>Explication : contamination de l'eau de surface, atteinte à la faune de la rivière</p> <p>Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré)</p> <p>Explication : si on arrête l'écoulement d'eau usée, le tout reviens à la normale</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré)</p> <p>Explication : Écoulement d'eau usée dans une rivière avec un faible débit</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : modéré</p>
---	--	---

**Facteurs aggravants**

SO

**Facteurs atténuants**

SO

**6 Recommandations**

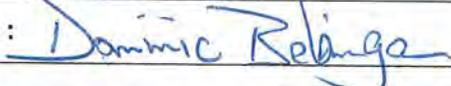
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : modéré

Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour le manquement constaté;

Art. 37

Je recommande de planifier une vérification (autre qu'inspection) d'ici le 22 décembre 2014 afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices et de s'assurer que les correctifs sont apportés.

Rédigé par : Dominic Bélanger

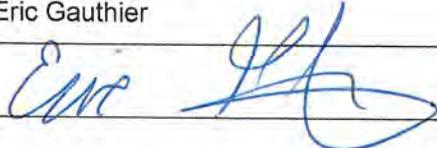
Signature : 

Date de signature : 2014-12-04

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : chef d'équipe  
municipal et industriel

Signature : 

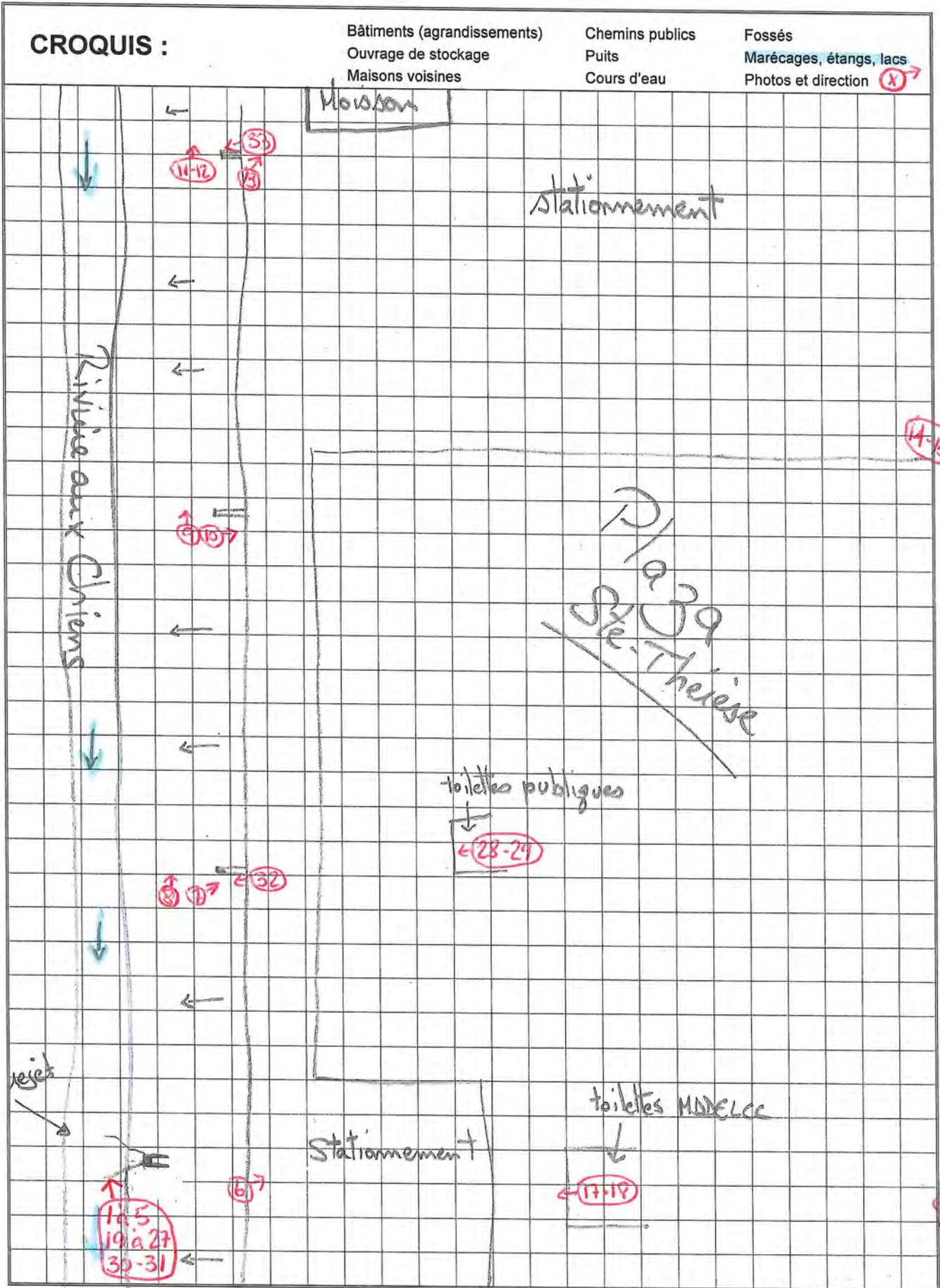
Date : 2014/12/05

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

Art. 37

Nom de l'exploitant : Plaza Ste-Thérèse LIEU N° 1



RÉALISÉ PAR : Dominic Bélanger (nom) Dominic Bélanger (signature) 2014 / 12 / 04  
a m j

Photo no : 4

Fichier : IMG\_6397

Description : Au bas de la photo se trouve l'écoulement d'eau usée. À gauche, la rivière aux Chiens.

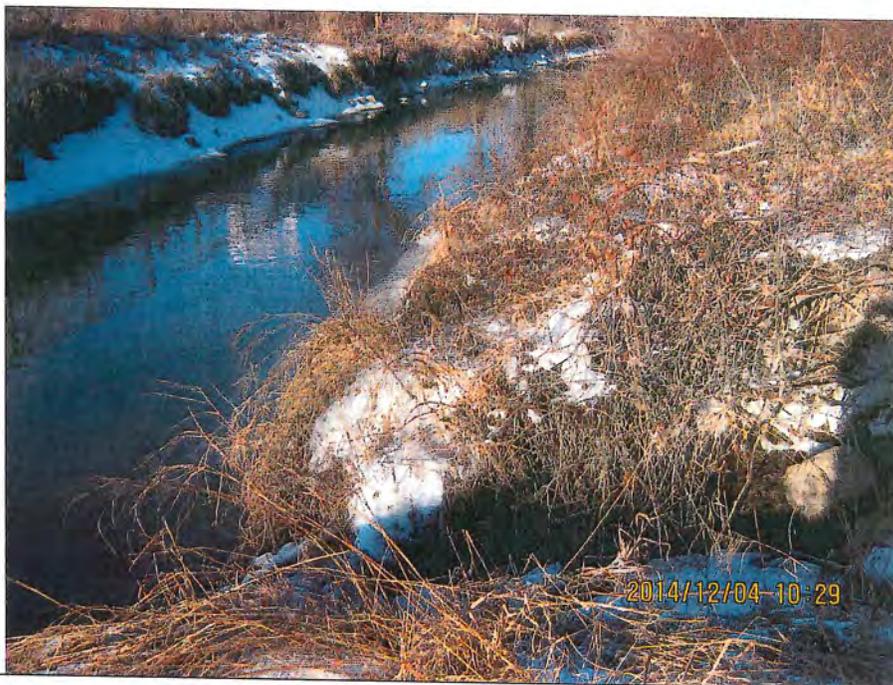


Photo no : 5

Fichier : IMG\_6398

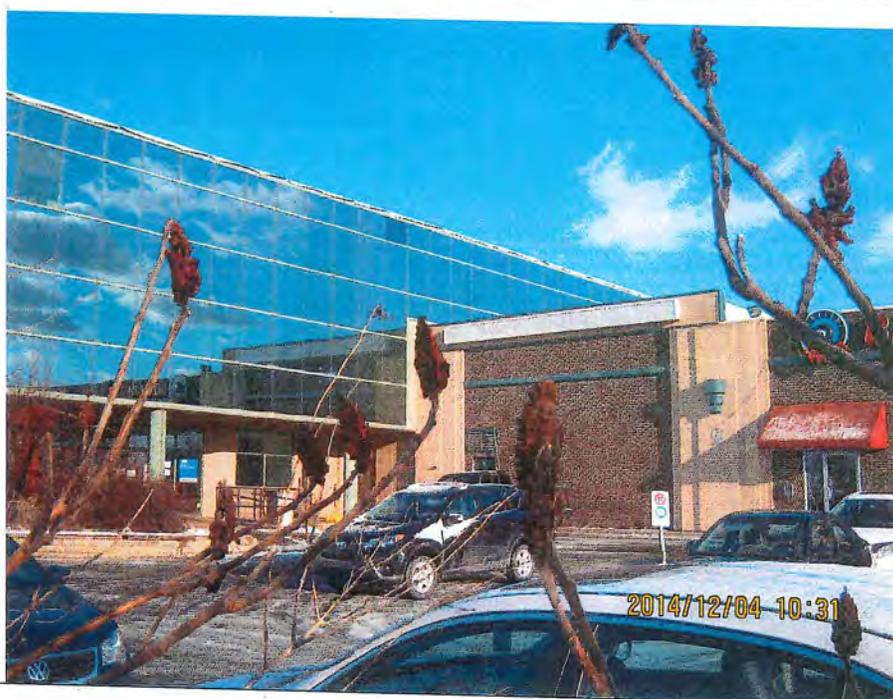
Description : Vue plus générale de la photo no.2.



Photo no : 6

Fichier : IMG\_6399

Description : Tuyau de rejet de la photo no.1 se trouve devant le bar/billard (à droite) et la section de bureaux du centre commercial.



Date de l'inspection : 2014-12-04

No de gestion documentaire : 7330-15-01-02141-03

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : IMG\_6394

Description : Tuyau de rejet des eaux usées du centre commercial dans la rivière aux Chiens.



Photo no : 2

Fichier : IMG\_6395

Description : Papier de toilette et excréments au bout du tuyau de la photo no.1.



Photo no : 3

Fichier : IMG\_6396

Description : Autre vue de la photo no.2.



Photo no : 7

Fichier : IMG\_6400

Description : Tuyau de PVC vert qui sort du sol et qui dirige des eaux dans la rivière.

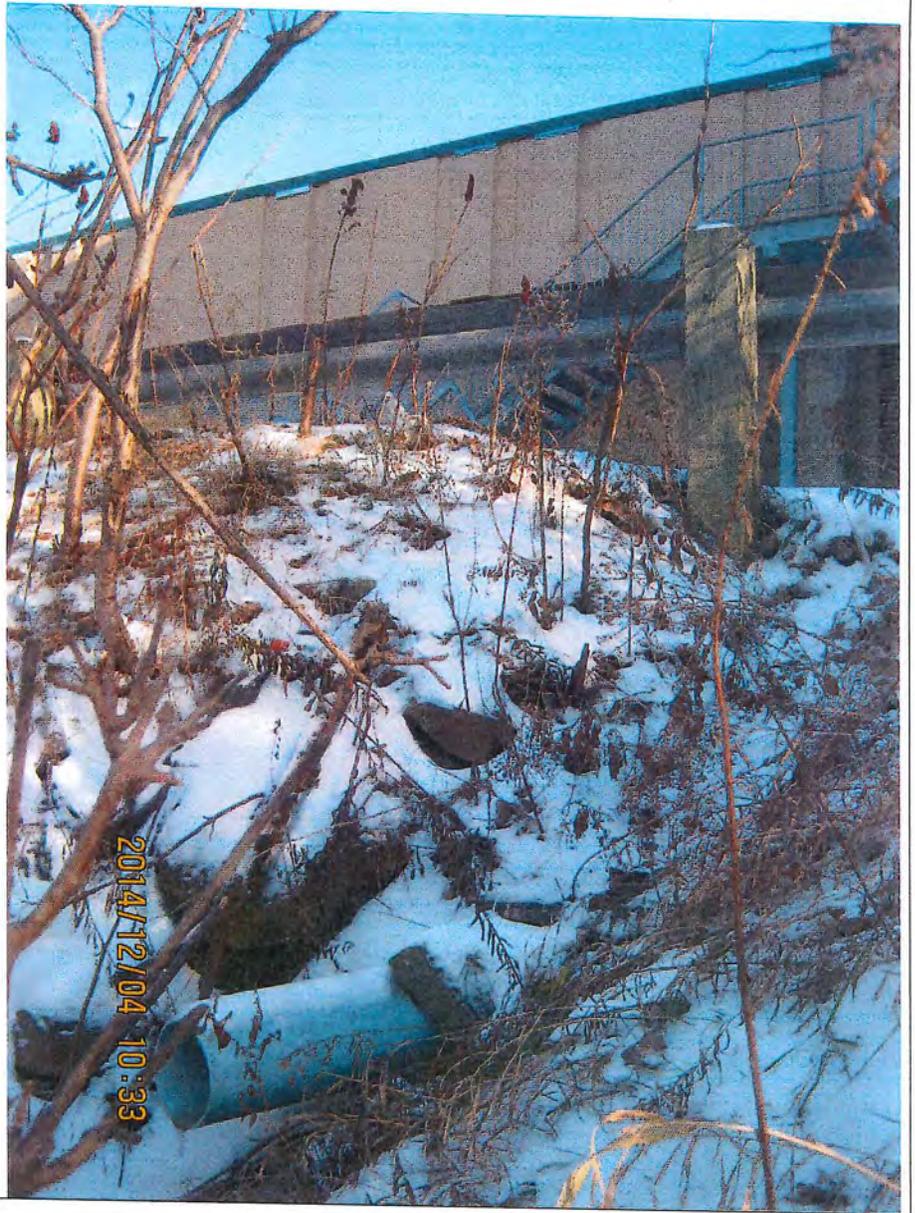


Photo no : 8

Fichier : IMG\_6401

Description : Traces d'écoulement du tuyau de la photo no.7.



Photo no : 9

Fichier : IMG\_6402

Description : Autre tuyau de PVC vert qui sort du sol et qui dirige des eaux dans la rivière.



Photo no : 10

Fichier : IMG\_6403

Description : Le tuyau de la photo no.9 se trouve en face du Super C.

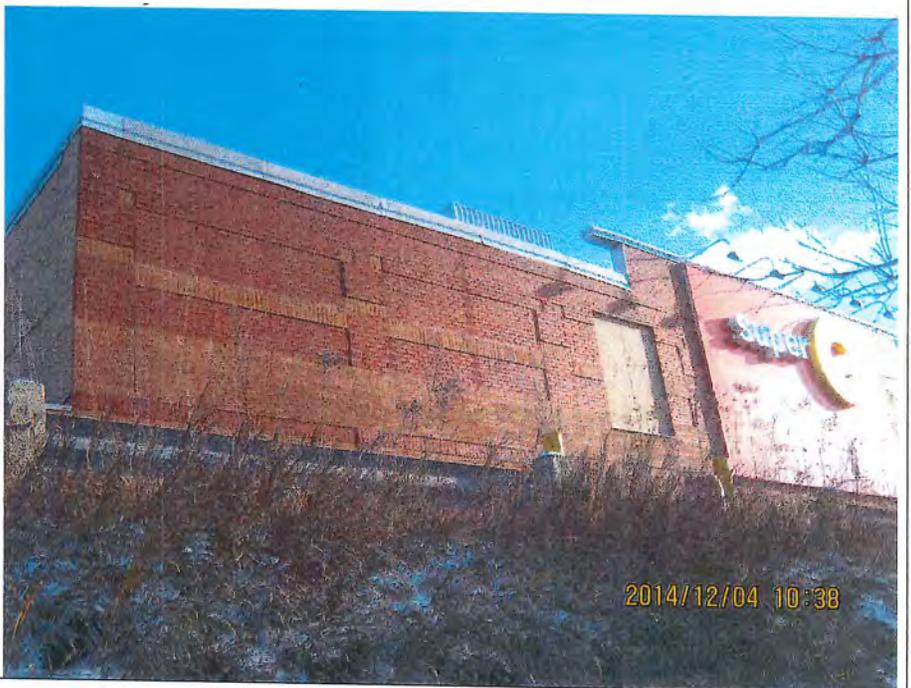


Photo no : 11

Fichier : IMG\_6404

Description : Autre tuyau de PVC vert qui sort du sol et qui dirige des eaux dans la rivière.



Photo no : 12

Fichier : IMG\_6405

Description : Eau qui coule en continu du tuyau de la photo no.11.



Photo no : 13

Fichier : IMG\_6406

Description : Le tuyau de la photo no.11 se trouve à l'emplacement de l'épicerie La Moisson.



Photo no : 14

Fichier : IMG\_6407

Description : Enseigne indiquant la Plaza Ste-Thérèse.



Photo no : 15

Fichier : IMG\_6408

Description : Vue générale de l'enseigne de la photo no.14.



Photo no : 16

Fichier : IMG\_6409

Description : Autre identification du centre commercial.



Photo no : 17

Fichier : IMG\_6410

Description : Traceur fluorescéine dans la toilette des hommes du bureau du MDDELCC.



Photo no : 18

Fichier : IMG\_6411

Description : Autre vue de la photo no.17.



Photo no : 19

Fichier : IMG\_6412

Description : Traceur fluorescéine qui sort du tuyau de béton de la photo no.1.



Photo no : 20

Fichier : IMG\_6413

Description : Vue du traceur qui se dirige dans la rivière aux Chiens.



Photo no : 21

Fichier : IMG\_6414

Description : Traceur fluorescéine dans la rivière aux Chiens.



Photo no : 22

Fichier : IMG\_6415

Description : Autre vue de la photo no.21.



Photo no : 23

Fichier : IMG\_6416

Description : Autre vue de la photo no.21.



Photo no : 24

Fichier : IMG\_6417

Description : Autre vue de la photo no.21.



Photo no : 25

Fichier : IMG\_6418

Description : Autre vue de la photo no.21.



Photo no : 26

Fichier : IMG\_6419

Description : Autre vue de la photo no.20.



Photo no : 27

Fichier : IMG\_6420

Description : Section des bureaux de la photo no.6 et le tuyau rejetant le traceur à la rivière.

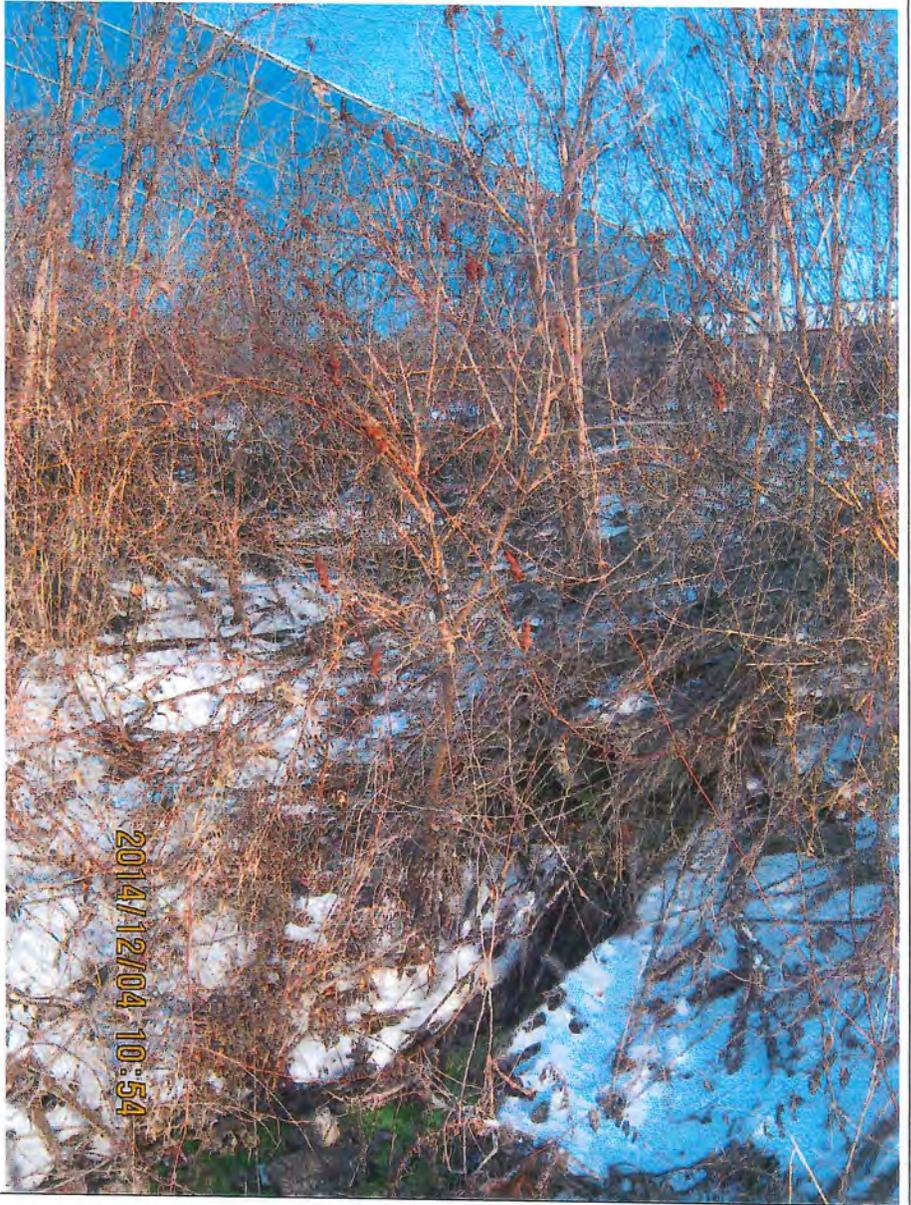


Photo no : 28

Fichier : IMG\_6421

Description : Traceur Rodamine dans la toilette pour homme du centre commercial.

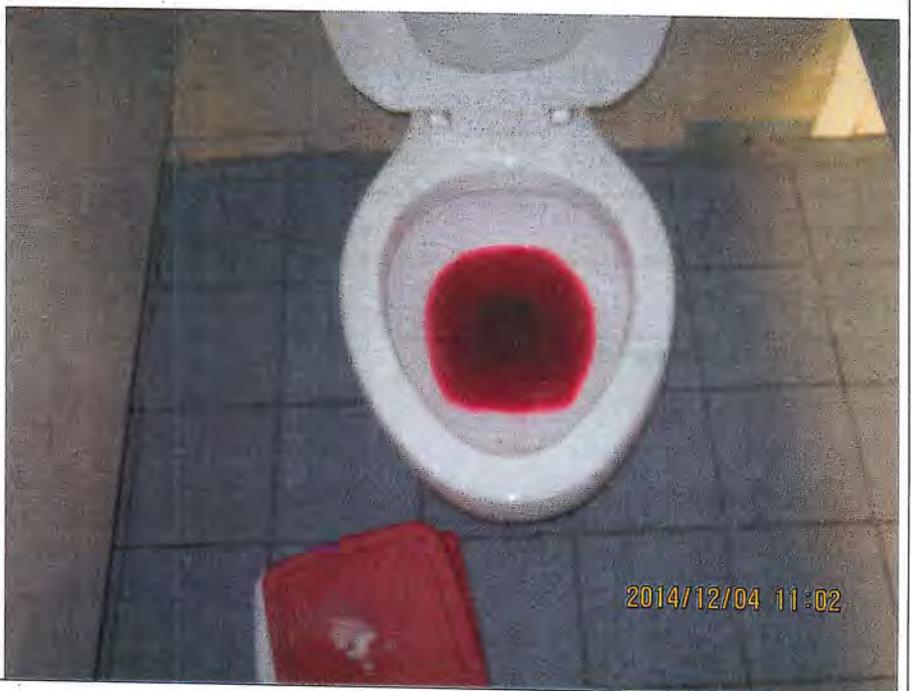


Photo no : 29

Fichier : IMG\_6422

Description : Traceur de la photo no.28 qui est évacué.



Photo no : 30

Fichier : IMG\_6423

Description : Aucun traceur rodamine n'est présent au tuyau de la photo no.1.



Photo no : 31

Fichier : IMG\_6424

Description : Encore le traceur de la photo no.21 dans la rivière.



Photo no : 32

Fichier : IMG\_6425

Description : Aucun traceur rodamine au tuyau de la photo no.7.



Photo no : 33

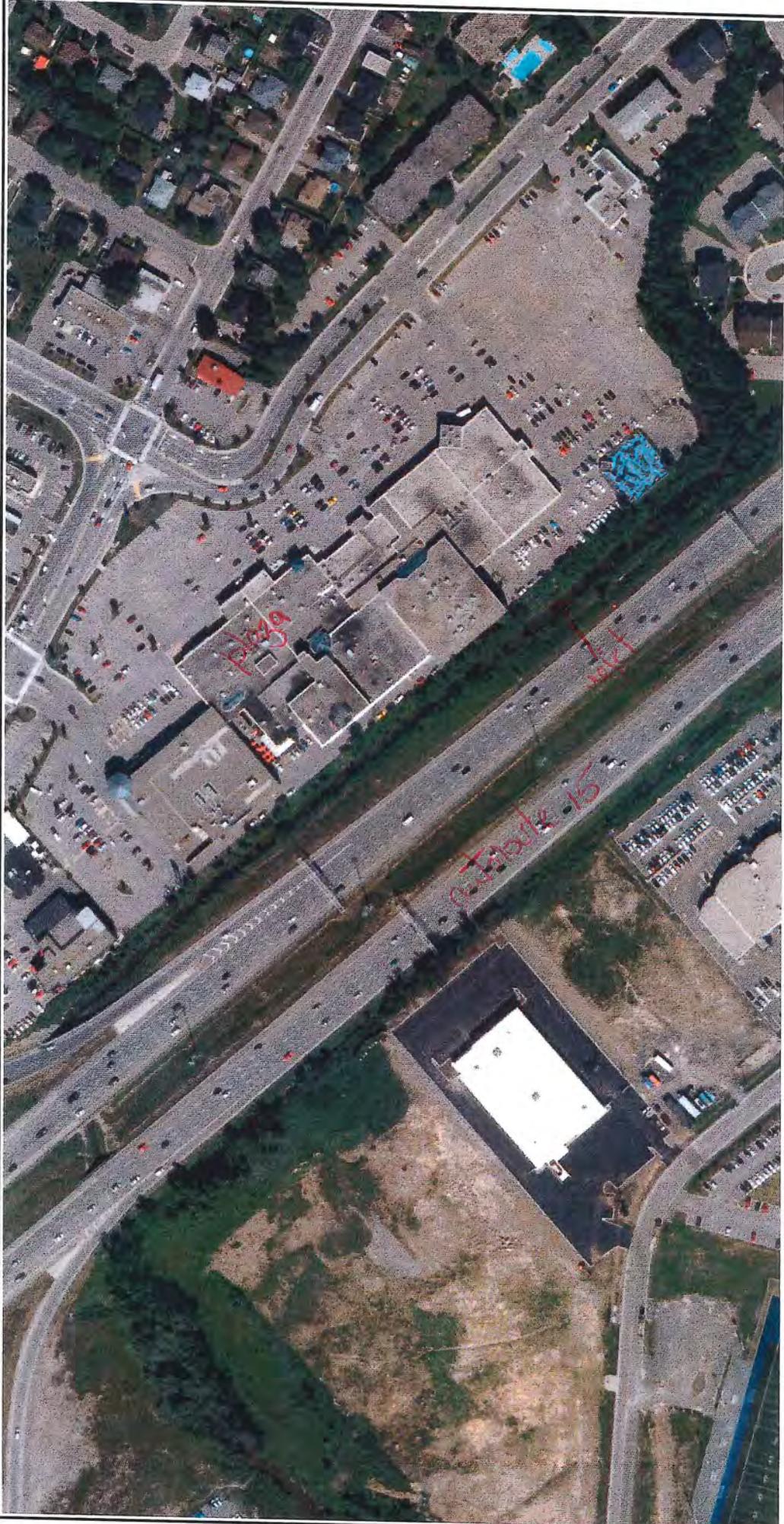
Fichier : IMG\_6426

Description : Aucun traceur rodamine au tuyau de la photo no.11.



# Plaza Ste-Thérèse

Sainte-Thérèse



Échelle approximative : 1 / 2 651



Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement,  
Forêt et Parcs



Bureau de Ste-Thérèse (C)

Préparé par :  
Dominic Bélanger  
2014-12-04

Sainte-Thérèse, le 4 décembre 2014

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

4258649 Canada inc.  
1155, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 40  
Montréal (Québec) H3B 0C9

N/Réf. : 7330-15-01-02141-03  
401205692

**Objet : Émission d'un contaminant provenant du 300, rue Sicard à  
Sainte-Thérèse, sur le lot 2 505 102 cadastre du Québec.**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 4 décembre 2014 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des eaux usées d'origine domestique provenant du centre commercial nommé la Plaza Ste-Thérèse, et se déversant directement dans la rivière aux Chiens, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

**Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2**

Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

...2

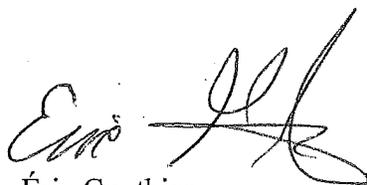
Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Dominic Bélanger au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 268 ou à l'adresse courriel [dominic.belanger@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:dominic.belanger@mddelcc.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

EG/db



Éric Gauthier  
chef d'équipe  
secteurs municipal et industriel

Nom du demandeur : Luc St-Martin (Dominic Bélanger)

Date : 12 décembre 2014

#### Coordonnées du dossier

Nom de l'intervenant (SAGO) : 4258649 Canada inc.

Nom du lieu (SAGO) : Plaza Ste-Thérèse

N° du lieu d'intervention (SAGO) : 55142095

N° gestion documentaire (SAGO) : 7330-15-01-02141-03

N° du document (SAGO) : 401213995

#### Nature du manquement

Référence légale du manquement : Article 20 de la LQE, alinéa 2, partie 2  
Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

Avoir émis, déposé, dégagé un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit un rejet d'eaux usées d'origine domestique, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation ou aux biens.

#### 1. Mandat

Décrire l'objet de l'avis à produire.

Le présent avis vise à fournir au Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) une opinion quant à savoir si le rejet d'eaux usées d'origine domestique de la Plaza Ste-Thérèse (4258649 Canada inc.) à Sainte-Thérèse, constaté le 4 décembre 2014, constitue un contaminant, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

#### 2. Synthèse des faits

Énumérer les principaux faits à partir desquels l'avis est produit (observations de l'inspecteur, résultats d'analyse d'échantillons, etc.)

La Plaza Ste-Thérèse, sise au 300 rue Sicard à Ste-Thérèse, est un centre commercial hébergeant divers commerces (cinéma, restaurants, SuperC, etc.). Ce centre commercial héberge également des bureaux gouvernementaux, donc un Centre de prélèvement sanguin et le bureau régional du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Mon emploi se trouve notamment dans ce bureau.

Suite à une randonnée par un employé du MDDELCC à la rivière aux Chiens qui longe la Plaza Ste-Thérèse, un tuyau est découvert qui rejette des eaux usées dans la rivière aux Chiens.

Le 4 décembre 2014, l'inspecteur Dominic Bélanger du MDDELCC constate ce tuyau de 20 à 25 cm de diamètre. Il constate un écoulement d'eau usée d'origine domestique. Il observe du papier de toilette, des excréments, des tampons hygiéniques et des odeurs caractéristiques des eaux usées à la sortie de ce tuyau.

L'inspecteur constate que cette conduite se trouve en face du centre commercial Plaza Ste-Thérèse et notamment en face du bureau régional du MDDELCC et du bar Super-8 (accessible par le stationnement tout près du tuyau et par le centre commercial).

À 9h48, l'inspecteur décide donc de faire un traçage avec de la fluorescéine dans toilette des hommes du bureau régional du MDDELCC à l'intérieur de la Plaza Ste-Thérèse.

À 9h53, l'inspecteur constate la coloration verte de la fluorescéine à la sortie du tuyau rejetant les eaux usées des toilettes des hommes directement à la rivière.

D'autres tuyaux sortant de la Plaza Ste-Thérèse ont été constatés, mais le traçage de ceux-ci n'a pas démontré qu'il y avait émission d'eaux usées par ces conduites.

Quoi que les toilettes des femmes, situées juste à côté des toilettes des hommes dans le bureau régional du MDDELCC n'aient pas été tracées, la présence de tampons hygiéniques à la sortie du tuyau permet de croire que les toilettes des femmes sont également en lien direct vers l'environnement.

Immédiatement après cette découverte, le 4 décembre 2014, les toilettes des femmes et des hommes du bureau régional du MDDELCC ont été condamnées. Un avis sur les portes des toilettes invite les employés à utiliser d'autres toilettes de la Plaza Ste-Thérèse où le traçage a démontré que les eaux usées ne sont pas dirigées vers l'environnement.

### 3. Analyse

Indiquer les principaux éléments de l'analyse faite du dossier.

Lors de l'intervention du 4 décembre 2014, l'inspecteur a démontré que les eaux usées des toilettes des hommes provenant de la Plaza Ste-Thérèse étaient rejetées directement à la rivière aux Chiens.

Le traçage démontre que les déjections humaines sont immédiatement dirigées vers la rivière aux Chiens. La présence d'excréments humains (ayant de plus conservé leur forme et leur consistance), de papier de toilette et de tampons hygiéniques démontre hors de tout doute que les eaux usées sont d'origine humaine. La taille des excréments et l'intégrité conservée de ceux-ci, la présence de tampons hygiéniques démontrent aussi qu'il n'y a aucun système de traitement. D'ailleurs, le temps très court entre le traçage et l'observation des écoulements de fluorescéine au bout du tuyau le confirme. Ces contaminants ont aussi une odeur caractéristique, odeur qui a été constatée par l'inspecteur à la sortie du tuyau.

Le traçage à partir des toilettes démontre que les eaux usées ne demeurent pas en place que les eaux rejetées se dirigent vers la rivière aux Chiens.

Considérant qu'ils s'agit des toilettes que nous (tous les employés du MDDELCC) employions jusqu'au 4 décembre 2014, nous savons que ces toilettes étaient utilisées très régulièrement, souvent plusieurs fois par jours, par la cinquantaine d'employés du bureau régional du MDDELCC.

En conséquence, aucune analyse chimique ou bactériologique des eaux n'est requise. Il s'agit hors de tout doutes d'eaux usées d'origine domestique. Pour être plus précis, il s'agit d'eaux provenant uniquement des cabinets d'aisance, de l'urinoir et des lavabos.

Les eaux usées d'origine fécale sont connues dans toute la littérature comme ayant des concentrations élevées en termes de coliformes (totaux), de bactéries E-Coli et d'entérocoques.

Dans son ouvrage Chimie de l'environnement, 5<sup>e</sup> édition, Marc J. Olivier indique que, dans son sens usuel, un contaminant est le résultat d'activités d'origine anthropique et que pour une période de temps déterminé, il s'agit d'une substance dont la concentration est supérieure au bruit de fond dans l'environnement indépendamment du fait qu'il pose ou pas des problèmes démontrés. La *Loi sur la qualité de l'environnement* quant à elle définit un contaminant au paragraphe 5 de son premier article comme étant une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement. De même, cette loi définit l'environnement au paragraphe 4 du premier article comme suit : l'eau, l'atmosphère et le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques. La loi stipule également en son article 20 que : « Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement. La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. ».

L'inspection du 4 décembre 2014 démontre que des eaux usées provenant d'un cabinet d'aisance de la Plaza Ste-Thérèse appartenant à 4258649 Canada inc. sont rejetées dans l'environnement. De telles eaux comportent plusieurs éléments qui sont susceptibles de porter préjudice à la santé publique aussi bien qu'à la qualité de l'environnement. Elles constituent un réservoir important de micro-organismes parmi lesquels certains sont pathogènes et peuvent être la cause de maladies chez les humains et dans certains cas, peuvent causer la mort.

#### E-Coli, coliformes totaux et microorganismes pathogènes

Les excréments humains contiennent des E-Coli. Cette bactérie est d'ailleurs celle que l'on échantillonne et analyse afin de démontrer l'origine fécale d'une eau usée. Cette analyse n'est pas requise ici du fait que la preuve de l'origine fécale des eaux tracées et rejetées à l'environnement est démontrée. Dans le glossaire du guide d'interprétation du RQEP, il est mentionné que les bactéries E-Coli font partie du groupe des coliformes totaux; elles sont abondantes dans la flore intestinale des humains et des animaux. Les E-Coli est particulièrement important, car il s'agit de la seule espèce de bactéries qui est strictement d'origine fécale. Les E-Coli sont donc considérés comme le meilleur indicateur d'une contamination d'origine fécale. Toujours dans le même glossaire, les coliformes totaux sont définis comme étant un groupe hétérogène de bactéries d'origine fécale et environnementale et que toutes les espèces, sauf les bactéries E-Coli, peuvent se trouver naturellement dans le sol ou la végétation. La présence de E-Coli dans le liquide qui s'écoulait du tuyau le 4 décembre 2014 est donc implicite. La présence de papier de toilette et de tampons hygiéniques démontre que les E-Coli dans ces eaux sont d'origine humaine plutôt que d'origine animale.

L'odeur caractéristique d'eaux usées domestique et le fait que ces eaux s'écoulaient d'un ouvrage d'origine humaine (tuyau) ajoutent aussi à cette démonstration.

Les coliformes fécaux et les bactéries E-Coli constituent un indice de présence éventuelle de microorganismes pathogènes nuisibles à la santé. En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), E-Coli est l'un des agents pathogènes les plus courants et les plus dangereux dans les eaux usées. L'OMS ajoute que c'est une bactérie, qui s'attaque aux intestins; elle peut également causer des saignements, des diarrhées aiguës et de la fièvre. De même, elle affirme que, dans un petit nombre de cas, l'infection peut être à l'origine d'une insuffisance rénale, d'hémorragies et de la mort.

#### Odeurs

Les mauvaises odeurs qu'elles dégagent représentent aussi une source de désagrément pour la population. Cette nuisance porte atteinte au bien-être et au confort de l'être humain. Dans le présent cas, le point de rejet à la rivière aux Chiens est à

seulement 30 mètres de la Plaza Ste-Thérèse. Tout près du tuyau (point de rejet), se trouve la terrasse du bar Super-8 où le bien-être et le confort de leur clientèle (êtres humains) peuvent être affecté (surtout en été, toutefois). Il y a aussi le public en général, les randonneurs ou les employés ou usagés du centre commercial.

#### Phosphore et azote ammoniacal

Bien qu'elles contiennent de fortes charges en microorganismes dangereux, les eaux usées d'origine fécale sont reconnues pour leur charge élevée en phosphore et en azote ammoniacal. Lorsqu'elles sont rejetées dans un lac ou un cours d'eau ou bien qu'elles l'atteignent par ruissellement, elles contribuent à sa dégradation. La détérioration des caractéristiques physiques de l'eau telles que le changement de couleur, l'eutrophisation et le développement de mauvaises odeurs s'y dégageant peuvent perturber l'équilibre du milieu aquatique et, éventuellement, dans certains cas, la disparition des espèces les plus sensibles. Les eaux qui se déversent de la pompe ruissellent, percolent et s'infiltrent en partie, pour finalement atteindre le lac St-Joseph de ces manières.

#### DBO<sub>5</sub>, DCO

Les eaux usées d'origine fécale sont également reconnues pour contenir de fortes charges organiques qui se traduisent par des valeurs élevées en DBO<sub>5</sub>, une DCO ainsi que d'azote, d'azote ammoniacal et de phosphore. Ces autres contaminants associés (mais non analysés) peuvent contribuer à l'eutrophisation des plans d'eau et des rivières et menacer la vie aquatique.

La charge organique typique que contiennent les eaux usées d'origine domestique et le nombre de microorganismes qu'elles renferment peuvent modifier l'environnement qui n'en contient pas. Qui plus est, la topographie et les eaux de pluie entraînent par ruissellement les eaux usées dans un milieu qui n'en contenait pas (ou très peu), favorisant ainsi des interactions avec celui-ci qui sont susceptibles d'altérer l'environnement.

Selon le guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, les eaux usées d'origine domestique constituent un contaminant au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Non traitées ou mal traitées, elles présentent un risque pour la santé publique, pour la contamination des eaux destinées à la consommation, pour les eaux superficielles ainsi qu'une menace à l'équilibre écologique. Et d'après l'OMS, « une évacuation hygiénique des excréta et des déchets liquides qui ne comporte aucun danger pour la communauté doit être l'objet fondamental de tous les programmes d'assainissement ».

De telles eaux usées, lorsqu'elles sont rejetées sur le sol, deviennent une source potentielle de contamination pour les eaux souterraines (par infiltration) ou les eaux de surfaces (par ruissellement) (Postma et al., 1992; Viraghavan, 1982). Ces eaux constituent un réservoir important de micro-organismes (bactéries, protozoaires, virus) parmi lesquels certains sont pathogènes et peuvent être la cause de maladies chez les humains (Environnement Canada, 2002; Viraghavan, 1982; Hagedorn et al. 1981).

Donc au regard de la définition de Marc J. Oliver dans son ouvrage *Chimie de l'environnement* et celle de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et de la littérature, les eaux usées qui s'écoulaient à la sortie du tuyau le 4 décembre 2014 et qui provenaient du centre commercial Plaza Ste-Thérèse appartenant à 4258649 Canada inc. constituent un contaminant. Leurs conséquences sur la santé que décrit l'OMS ainsi que les interactions avec le milieu des différents éléments qui la composent montrent que leur présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

#### **4. Conclusion et recommandation (Avis)**

*Fournir un avis clair et précis en lien avec le mandat décrit au point 1*

Le CCEQ me demandait une opinion quant à savoir si le rejet d'eaux usées observé à la sortie du tuyau provenant de la Plaza Ste-Thérèse appartenant à la compagnie 4258649 Canada inc. à Sainte-Thérèse, constaté le 4 décembre 2014, constitue un contaminant, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Les eaux usées d'origine fécale, telles que celles prélevées le 4 décembre 2014, contenant des coliformes fécaux, des bactéries (E-Coli et entérocoques), sont un contaminant au sens de l'article 1 de la LQE, du fait qu'il s'agit d'une matière liquide comportant une panoplie de microorganismes et de constituants susceptibles d'altérer la qualité de l'environnement.

Au sens de l'article 1 de la LQE, ces eaux usées ont été rejetées à l'environnement, c'est-à-dire sur le sol, dans l'air (odeur) et dans l'eau (la nappe phréatique et l'eau de surface de la rivière aux Chiens).

La présence de bactéries d'origine fécale (E-Coli et entérocoques) dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la santé des êtres humains, mais aussi, dans certains cas, à leur vie, à cause de la présence potentielle de bactéries pathogènes.

La présence d'eau usée d'origine fécale dans l'environnement est susceptible de porter atteinte au bien-être et au confort des êtres humains, notamment à cause des odeurs caractéristiques que génèrent ces eaux usées et les excréments.

Bien que les eaux usées d'origine fécale humaines contiennent de fortes charges en microorganismes dangereux, les eaux usées d'origine fécale ou domestique sont aussi reconnues pour leur charge élevée en phosphore et en azote ammoniacal. Lorsqu'elles sont rejetées dans un lac ou un cours d'eau, elles peuvent perturber l'équilibre du milieu aquatique et, éventuellement, dans certains cas, la disparition des espèces les plus sensibles. La présence d'eau usée d'origine fécale dans l'environnement est donc susceptible de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la faune aquatique.

Après l'analyse du dossier qui nous été fourni, le rejet d'eaux usées à la rivière aux Chiens provenant de la Plaza Ste-Thérèse (4258649 Canada inc.) à Sainte-Thérèse, constaté le 4 décembre 2014, constitue un contaminant, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

## 5. Bibliographie et outils utilisés

Faire la liste des principaux documents consultés, de même que des répertoires, systèmes, etc. utilisés.

Rapport d'inspection du 4 décembre 2014 de Dominic Bélanger (Document SAGO 401205711).

### Atlas Sago

<http://geo/atlassago/Accueil.aspx>

Chimie de l'environnement 5<sup>e</sup> édition, Marc J. olivier

### Environnement Canada

#### Eaux usées municipales

<http://www.ec.gc.ca/eu-ww/default.asp?lang=Fr&n=6296BDB0-1>

### Environnement Canada

#### Eaux usées municipales, Sources et caractéristiques, mis à jour le 2002-08-02

[http://www.ec.gc.ca/epb/issues/wstewtr\\_f.html](http://www.ec.gc.ca/epb/issues/wstewtr_f.html)

### Guide d'interprétation du RQEP

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide\\_interpretation\\_RQEP.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide_interpretation_RQEP.pdf)

### Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences\\_isolees/guide\\_interpretation/PartieA.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/PartieA.pdf)

Hagedorn, C., Mc Coy, E. L. et T. M. Raye

The potential for ground water contamination from septic effluents

J. Environ. Qual., vol. 10 no1, 1981

### Loi sur la qualité de l'environnement

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm)

### Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Programme Environnement-Plage, résumé du cadre d'application, 27 mai 2014.

### Organisation mondiale de la santé (OMS)

<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2003/pr75/fr/>

Postma, F. B., Gold, A. J. et G. W. Loomis

Nutrient and microbial movement from seasonally-used septic systems

Journal of Environmental Health, vol. 55, no 2, septembre/Octobre 1992

### Fiches de validation de performances des nouvelles technologies (MDDEFP)

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/usees/fiches/fiches.htm>

### Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/index.htm>

Viraghavan, T.

Effects of septic tank systems on environmental quality

Journal of Environmental Management, 15, 63-70, 1982

## 6. Annexes

Faire la liste des documents joints (figures, tableaux, etc.)

Rapport d'inspection du 4 décembre 2014 de Dominic Bélanger.

Nom : Stéphane Thibault

Titre et qualifications professionnelles : Ingénieur, coordonnateur du secteur municipal des Laurentides et de Lanaudière

Signature :

Date : 19 décembre 2014

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

### 1 Identification

Date de l'inspection : 2015-02-23

Heure d'arrivée : h

Heure de départ : h

Inspecteur : Dominic Bélanger

Accompagné de :

N° intervention : 300954014

Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement

N° gestion documentaire : 7330-15-01-02141-03

N° du rapport d'inspection : 401241095

N° demande : 200204360

Type de demande : Projet / programme

But de l'inspection : M-III-9/ Sainte-Thérèse/ Plaza Ste-Thérèse (4258649 Canada inc.). À la suite de la découverte d'un tuyau rejetant les eaux usées du centre commercial directement dans la rivière aux Chiens, vérifier que les correctifs ont été apportés.

#### Lieu inspecté

Nom du lieu : 4258649 Canada inc.

Nom usuel du lieu : Plaza Sainte-Thérèse

N° du lieu : 55142095

Type de lieu : commerce

#### Localisation du lieu inspecté :

300, rue Sicard Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45.641921432800;-73.860646725200

#### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
4258649 Canada inc.	propriétaire	1155, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 40 Montréal (Québec) H3B 0C9	Y2111815

#### Conditions météo

Soleil -20°C

#### Personnes rencontrées

SO

#### Plainte

SO

#### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 12

Nombre de photos annexées au rapport : 12

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Dominic Bélanger avec un appareil photo de type Canon, - PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\beldo01\7330-15-01-02141-03\2015-02-18

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

#### Grilles d'inspection annexées

SO

**Autres pièces annexées au rapport**  SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		4258649 Canada inc.
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

**Échantillons** SO**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Une inspection a été réalisée, le 4 décembre 2014, à la suite de la découverte d'un tuyau d'égout qui rejetait ses eaux usées directement dans la rivière. Un avis de non-conformité a été envoyé le 4 décembre 2014 à cet effet. Des travaux ont été entrepris rapidement par la suite. Il avait été découvert que seulement le bureau de la direction régionale du MDDELCC ainsi que le bar Super 8 n'étaient pas raccordés au réseau d'égout de la ville. Selon les responsables des lieux, le tout perdure depuis au moins 1970-1975.

**3 Description de l'inspection**

Étant donné qu'une partie des travaux se déroulaient directement dans les bureaux de la direction régionale du MDDELCC, j'ai constaté le 18 février 2015 que la cuisine avait été condamnée; une tranchée y a été creusée pour permettre de passer la nouvelle conduite d'égout qui se dirige vers le centre commercial. D'ailleurs, ladite tranchée se poursuit dans le centre commercial et va se connecter au réseau d'égout existant.

2015-02-23 Les travaux correctifs sont presque terminés. Dans le but de vérifier si le tout a été correctement connecté, je décide de mettre un litre de traceur de type fluorescéine dans la toilette des hommes du bureau du MDDELCC; c'est entre autre de là que nous avons mis le traceur lors de l'inspection du 4 décembre dernier, et il avait sorti à la rivière. Mais cette fois, aucun traceur n'a sorti à la rivière.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)** SO**5 Conclusion**

En date du 23 février 2015, le centre commercial est conforme à la réglementation; plus aucun écoulement vers la rivière.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de clore le dossier.

Rédigé par : Dominic Bélanger

Signature :

Date de signature : 2015-04-13

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : chef d'équipe  
municipal et industriel

Signature :

Date : 2015/04/15

Commentaires :

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : IMG\_6466

Description : Branchement réalisé dans la cuisine pour évacuer les eaux usées à l'égout sanitaire municipal.



Photo no : 2

Fichier : IMG\_6467

Description : Tranchée creusée dans la cuisine pour le branchement à l'égout sanitaire.



Photo no : 3

Fichier : IMG\_6468

Description : Autre vue de la tranchée de la photo no.2, avec le tuyau à l'intérieur.



Photo no : 4

Fichier : IMG\_6469

Description : Tranchée de la photo no.2 qui se continue dans le centre commercial.



Photo no : 5

Fichier : IMG\_6470

Description : tuyaux d'égout neufs.



Photo no : 6

Fichier : IMG\_6471

Description : Affiche pour la clientèle mentionnant les travaux dans le centre commercial.



Photo no : 7

Fichier : IMG\_6472

Description : Ancienne tuyau d'évacuation des eaux usées à la rivière.



Photo no : 8

Fichier : IMG\_6473

Description : Aucun colorant ne sort à la rivière après les travaux.



Photo no : 9

Fichier : IMG\_6474

Description : Aucun colorant ne sort à la rivière après les travaux.



Photo no : 10

Fichier : IMG\_6475

Description : Aucun colorant ne sort à la rivière après les travaux.



Photo no : 11

Fichier : IMG\_6476

Description : Aucun colorant ne sort à la rivière après les travaux.



Photo no : 12

Fichier : IMG\_6477

Description : Aucun colorant ne sort à la rivière après les travaux.



# CROQUIS

11 décembre 2002

Nom de l'exploitant : 4258649 Canada inc.

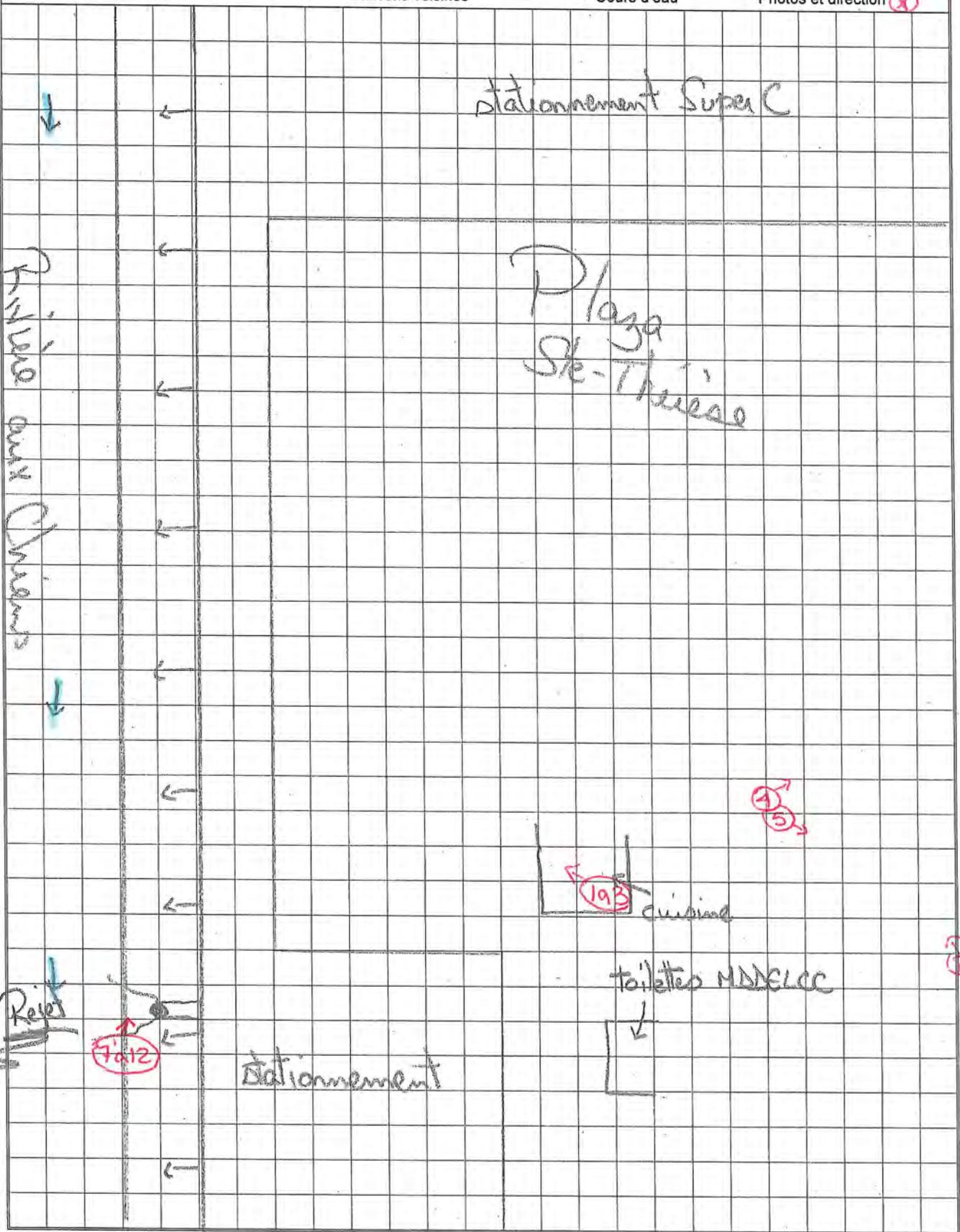
LIEU N° 1

## CROQUIS :

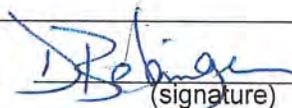
Bâtiments (agrandissements)  
Ouvrage de stockage  
Maisons voisines

Chemins publics  
Puits  
Cours d'eau

Fossés  
Marécages, étangs, lacs  
Photos et direction 



RÉALISÉ PAR : Dominic Bélanger  
(nom)

  
(signature)

2015 / 04 / 13  
a m j